CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6ème RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6ème/V-01

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE

_____

EHPAD PUBLIC DE LAUZERTE

_____

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EHPAD PUBLIC DE LAUZERTE

_____

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,

- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac (Unité spécialisée Alzheimer), EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Hôpital Local de Nègrepelisse (unité spécialisée alzheimer), cantous de Molières et de Montpezat de Quercy.
- 2009 : EHPAD de Montech, EHPAD d'Escatalens, EHPAD de Beaumont de Lomagne.
- 2010 : EHPAD de Septfonds, EHPAD St Orens à Montauban.
- 2011 : EHPAD annexé au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac, EHPAD de Laguépie.

En application de cette délibération de principe, la Directrice de l'EHPAD de Lauzerte sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre de la reconstruction de l'établissement.

Cette opération est inscrite dans le nouveau schéma départemental gérontologique établi pour la période 2011-2015, voté par l'Assemblée Départementale le 19 janvier 2012.

Le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération de reconstruction a été présenté par l'établissement et validé par le Conseil Général par courriers en date des 7 août et 26 décembre 2012.

A la fin des travaux, l'établissement disposera d'une capacité inchangée de 89 places d'EHPAD.

Ce projet ressort à **9 816 800,00 € T.T.C**. décomposés comme suit :

- construction.....9 516 800,00 €
- équipements.....300 000,00 €
TOTAL TTC.....**9 816 800,00 €**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- fonds propres.....300 000,00 €
- vente (EHPAD + bâtiments annexes - protocole de vente en cours).....900 000,00 €
- subvention du Conseil Général .....305 000,00 €
- subvention de la CNSA (en cours).....1 079 000,00 €
- emprunt CDC (sur 30 ans à 3,24 %)....7 232 800,00 €

TOTAL TTC.....**9 816 800,00 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention d'un montant de 305 000 € à l'EHPAD public de Lauzerte pour la reconstruction de la maison de retraite ;

- Précise que cette opération est inscrite dans le nouveau schéma départemental gérontologique établi pour la période 2011-2015, voté par l'Assemblée départementale le 19 janvier 2012 ;

- Impute les crédits correspondants sous forme de subvention en annuités à l'article 204178284, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,